

VERS UN RETOUR DES RÉFORMATEURS IRANIENS ?

Roohollah Shahsavari*, Delphine O*

*Rédacteur en chef et directrice du développement de Lettres Persanes, site d'information et société de conseil sur l'Iran.

Deux mois et demi après l'entrée en vigueur de l'accord nucléaire entre l'Iran et le groupe des P5+1 (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine, Russie et Allemagne), l'Iran s'apprête à vivre deux élections dont l'issue s'avérera déterminante pour l'avenir du gouvernement de Hassan Rouhani, le président modéré arrivé au pouvoir en juin 2013. Le 26 février se tiendront concomitamment l'élection du Majlis, le Parlement monocaméral iranien, et l'élection du Conseil des gardiens de la Constitution, un corps de 86 membres responsable du choix du prochain Guide suprême de la République islamique.

Le système politique iranien, trop souvent simplifié à la figure dominante du Guide suprême par les observateurs occidentaux, s'appuie en réalité sur une combinaison subtile de représentants élus directement par le peuple (président, Parlement, Assemblée des experts, conseils municipaux) et de corps non-élus, nommés directement par le Guide ou choisis par les plus hautes autorités de l'État (Guide suprême, Conseil des gardiens de la Constitution, Conseil de discernement). Les recoupements entre ces divers corps élus et non-élus brouillent encore davantage la hiérarchie des pouvoirs. Ainsi, le président – membre de droit du Conseil de discernement – peut être élu à l'Assemblée des experts en continuant d'exercer sa charge ; la moitié des membres du Conseil des gardiens de la Constitution, nommés par le Guide, siège également au Conseil de discernement ; et l'Assemblée des experts peut, si elle le souhaite, choisir un nouveau guide parmi ses propres membres.

S'il y a bien élection, le processus électoral est considérablement alourdi par une étape obligatoire avant le vote : la présélection des candidats. C'est le rôle du Conseil des gardiens de la Constitution¹, qui doit donner son feu vert à tous les citoyens se portant candidats à la présidence de la République, au parlement et à l'Assemblée des experts. Les critères

1. Outre la présélection des candidats, le Conseil veille à la conformité des lois votées par le parlement avec la Constitution d'une part, et l'islam d'autre part. Le Conseil actuel est dirigé par l'ayatollah Ahmad Jannati, un religieux ultraconservateur dont les diatribes anti-réformistes sont régulières.

de qualification applicables en la matière, définis par la Constitution², laissent une marge d'interprétation substantielle au Conseil, qui l'a toujours utilisée pour écarter *de facto* les candidats opposés au *statu quo* ou jugés trop éloignés de la ligne du Guide³. Quant aux candidats à l'Assemblée des experts, ils doivent se prévaloir d'une maîtrise suffisante de la doctrine religieuse (connaissance et capacité à interpréter la loi islamique), afficher leur « foi » dans le système politique iranien et ne pas avoir appartenu à un mouvement opposé à la République islamique.

C'est au rythme de ce processus de présélection que vit la scène politique iranienne depuis plusieurs mois, jalonné d'annonces contradictoires par les médias iraniens, voire les candidats eux-mêmes⁴. Les inscriptions en masse des réformateurs sur les listes de candidats⁵ révèlent à la fois le réveil de la scène politique iranienne, étouffée par la répression consécutive à l'élection présidentielle de 2009, et les enjeux déterminants des résultats électoraux, dans un contexte où l'Iran prépare son retour dans la communauté internationale.

Les élections parlementaires : le grand retour des réformateurs sur la scène politique iranienne ?

Rôle et compétences du Majlis

Élu tous les 4 ans au suffrage universel et composé de 290 élus, le Parlement iranien (*Majlis shura-ye islam*, abrégé en *Majlis*) est la seule chambre parlementaire, le Sénat iranien ayant été supprimé lors de la Révolution islamique. Doté de pouvoirs importants par la Constitution, son action est limitée par le système législatif, qui requiert l'envoi de tous les projets de loi au Conseil des gardiens de la Constitution qui vérifie leur conformité avec la Constitution et l'islam et peut donc bloquer les initiatives parlementaires. Le Majlis approuve le budget proposé par le gouvernement, ratifie les traités internationaux et approuve les listes de candidats aux élections municipales. De surcroît, les députés

2. Les candidats aux législatives doivent faire preuve d'une « croyance concrète » dans l'« ordre sacré » des élections et se montrer d'une loyauté absolue envers le « gouvernement du juriste » (*velayat-e faqih*), le système politique de la République islamique d'Iran. En outre, le Conseil des gardiens dispose d'un droit de « supervision », un concept vague qui l'autorise à disqualifier les candidats sur la base de critères arbitraires non listés dans la Constitution.

3. Sans surprise, puisque le Guide nomme lui-même la moitié des membres de ce Conseil, composé de 6 clercs et 6 juristes élus par le parlement sur proposition du chef du pouvoir judiciaire. La capacité du Conseil à modeler les résultats des élections en disqualifiant des candidats jugés indésirables est une réalité : en 2013, les membres du Conseil ont écarté de la course à la présidence Akbar Hashemi Rafsanjani, un acteur inusable de la politique iranienne qui fut président du Parlement (1980-1989), président de la République (1989-1997), président de l'Assemblée des experts (2007-2011) et actuellement président du Conseil de discernement.

4. Le Conseil des gardiens invoque fréquemment la « sédition » (*fitnah*, terme religieux dans l'islam qui désigne les divisions parmi les musulmans, et est négativement connoté) pour disqualifier d'emblée les candidats jugés trop proches du Mouvement vert (né lors de l'élection présidentielle de 2009 où de très nombreuses fraudes ont été observées).

5. 12 123 candidats pour les élections parlementaires (environ trois fois plus que pour les dernières élections en 2012), et 794 candidats à l'Assemblée des experts (deux fois plus qu'à la dernière élection, et neuf fois plus que le nombre de sièges de l'Assemblée).

peuvent destituer un ou des ministres par un vote de censure à la majorité absolue, lors de sa nomination ou à n'importe quel moment de son mandat⁶. Cette disposition constitutionnelle confère un pouvoir de nuisance considérable aux parlementaires iraniens : à l'instar du système en vigueur aux États-Unis, le blocage d'une nomination et la multiplication de votes de défiance à l'encontre du cabinet ont pour effet de handicaper lourdement l'action du président et entraver le processus législatif.

La majorité actuelle, force d'obstruction plus que de proposition

Le Parlement actuel, élu en 2012, n'a pas hésité à user et abuser de sa capacité de nuisance à l'encontre du gouvernement de Hassan Rouhani, en s'appuyant sur une majorité conservatrice opposée à la politique du président, menée par le Jebhe Paydari⁷. Si ce groupe constitué d'une quarantaine de députés n'est pas majoritaire, son pouvoir de paralysie reste intact, et sa détermination à obstruer la mise en œuvre des réformes de Rouhani – en politique intérieure comme en politique extérieure – n'a pas fléchi depuis l'accession au pouvoir de ce dernier il y a deux ans et demi. Au gré de ses alliances avec d'autres factions conservatrices, le Jebhe Paydari a multiplié les motions de censure à l'encontre des ministres du cabinet de Rouhani : pas moins de quatre ministres des Sciences, de la Recherche et de la Technologie, trois ministres des Sports et de la Jeunesse, et un ministre de l'Éducation nationale se sont vu soit refuser une nomination, soit censurer par un vote de défiance. Ce sont plus de 10 000 questions écrites ou orales que les parlementaires ont adressées au gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, et la majorité parlementaire est allée jusqu'à menacer de ne pas ratifier l'accord nucléaire du 14 juillet 2015. Alors même que le silence du Guide signifiait son approbation tacite à l'accord (pour lequel il avait nécessairement donné son feu vert aux négociateurs iraniens), les députés conservateurs sont restés vent debout contre ledit accord pendant des mois, jusqu'à ce que Khamenei lui-même intervienne ouvertement en forçant la main des réfractaires à voter la ratification du texte en séance plénière.

La grande coalition des réformateurs et des modérés

Les enjeux de ces élections touchent à la fois à la mise en œuvre des réformes intérieures et à la concrétisation de l'ouverture extérieure initiées par le gouvernement de Rouhani. L'élection de ce président modéré a cristallisé les espoirs de la population, lasse d'une décennie de sanctions et d'une économie en panne, et irritée de son image de pays infréquentable aux yeux de la communauté internationale. La victoire nette de Rouhani en 2013, qui a remporté l'élection présidentielle au premier tour avec 50,88 % des voix et en bénéficiant d'un solide taux de participation de 72,77 %⁸, s'est faite sur un programme de changement, à commencer par le changement de statut de l'Iran sur la scène internationale.

6. Le parlement est également habilité à déposer le président, par un vote à la majorité des deux tiers.

7. Groupe parlementaire qui fut un temps proche de Mahmoud Ahmadinejad, avant de s'en éloigner tout en restant adepte d'une ligne dure fidèle au Guide et hostile à toute réforme qui menacerait les acquis de la Révolution islamique.

8. Taux de participation en 1998 (élection de Khatami) : 79,93 %, en 2009 : 85 %.

Or, si le gouvernement et ses politiques ont clairement changé, le Parlement, quant à lui, n'a pas évolué en parallèle.

En effet, ce parlement, qui s'est auto-érigé en force d'obstruction plutôt que de proposition, ne reflète pas les aspirations de la population iranienne. Pour les partisans de Rouhani, l'objectif est donc de rééquilibrer la balance parlementaire, dans un contexte où l'accord nucléaire négocié par le gouvernement Rouhani et son populaire ministre des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, est très largement plébiscité par les Iraniens. Pour ce faire, les réformateurs et les modérés se sont regroupés sous la bannière du Conseil de coordination des réformateurs (Shuraye hamahangi eslah talaban), une coalition conjointement dirigée par trois personnalités majeures de la politique iranienne : Seyyed Mohammad Khatami (président réformateur iranien de 1998 à 2005)⁹, Hashemi Rafsanjani et le président Rouhani lui-même. Toutes les principales personnalités réformatrices sont donc représentées dans ce conseil, qui a fixé la liste définitive des candidats aux deux élections de février 2016.

La stratégie de « présence » des réformateurs

Anticipant de multiples disqualifications par le Conseil des gardiens, la stratégie des réformateurs s'est inscrite dans une rupture radicale avec les choix du passé¹⁰, et devrait s'avérer payante. En inondant les listes d'un très grand nombre de candidats (quitte à inclure des candidats de second ou de troisième rang), ils ont fait un calcul maximal, forçant le Conseil à approuver un seuil certes non représentatif, mais raisonnable, de candidatures réformatrices. Au-delà de ce calcul mathématique, la visée de cette stratégie est bien plus subtile, et puissante. En disqualifiant massivement des réformateurs, le Conseil a – malgré lui – révélé au grand jour ses méthodes partisanses. À titre d'exemple, la disqualification des trois membres de la famille de feu l'ayatollah Khomeini (2 candidats aux législatives, 1 candidat à l'Assemblée des experts) n'est pas passée inaperçue pour les électeurs iraniens, qui y ont vu une manœuvre politicienne. *In fine*, c'est la crédibilité politique du Conseil qui est en jeu lorsque ce dernier écarte un nombre trop important de candidats, ou des candidats trop visibles.

Sur le long terme, c'est en réalité une stratégie de délégitimation de cette faction du pouvoir que poursuivent les réformateurs. Si seuls les réformateurs accusaient le Conseil de disqualification arbitraire des candidats, plusieurs groupes politiques se sont progressivement ralliés à cette critique. En 2016 par exemple, le deuxième groupe

9. Le soutien de Khatami d'une part, qui bénéficie d'une énorme popularité au sein de la jeunesse iranienne malgré les tentatives du pouvoir de le faire taire, et du président Rouhani d'autre part, devrait permettre de s'assurer que des candidats peu connus soient élus.

10. En 2002 et 2012, les réformateurs avaient boycotté les élections, une stratégie désastreuse qui avait abouti à leur élimination quasi complète de la scène politique. À l'inverse, les disqualifications de Rafsanjani et de Khatami aux élections présidentielles de 2013 n'ont pas incité les réformateurs à se retirer de la course à la présidence : en soutenant Rouhani (dont la crédibilité en tant que réformateur n'était pas chose acquise à l'époque), ils ont affirmé avec force leur présence sur la scène politique.

politique le plus touché par ces disqualifications est en fait... celui des partisans de Mahmoud Ahmadinejad. Sans affinité idéologique aucune avec les réformateurs, ce parti est néanmoins susceptible de rejoindre le consensus que ces derniers s'efforcent de créer autour de la nécessité d'un changement du système, qui passerait *a minima* par un changement de ses exécutifs (la droite islamiste traditionnelle qui contrôle le Conseil des gardiens, menée par Ahmad Jannati), ou par une modification du système de présélection.

Les enjeux des élections législatives

La mise en œuvre du programme de réformes domestiques

Libérés de l'obstruction systématique du Parlement, le président et son cabinet pourraient profiter de cette nouvelle configuration politique pour accélérer la mise en œuvre des réformes au programme, notamment économiques. Le soutien du Majlis sera d'autant plus stratégique pour Rouhani qui, selon toute probabilité, se représentera à l'élection présidentielle de 2017 – et devrait en sortir victorieux, faute d'un renversement majeur de situation. En s'appuyant sur cette majorité, le président espère pouvoir faire voter ses réformes domestiques¹¹, les éventuelles modifications du projet de loi budgétaire qui doit être voté avant la fin du mois de mars (année fiscale iranienne) et le 6^{ème} programme quinquennal de développement. En matière économique, les réformes annoncées visent principalement à diminuer les très généreuses subventions budgétaires que le gouvernement fournit à une kyrielle d'organisations étatiques (Gardiens de la Révolution, l'agence nationale de radio et télévision, etc.), et qui grèvent le budget de l'État depuis trois décennies.

Le retour des réformateurs sur la scène politique iranienne

Au-delà de la mise en œuvre du programme économique de Rouhani, l'élection d'une majorité réformatrice au parlement signifierait le grand retour sur la scène politique iranienne de cette force politique marginalisée depuis 2005 (en dépit d'un retour au sein de l'exécutif en 2013 avec l'élection de Rouhani). Les parlementaires iraniens, en effet, ne se contentent pas de voter ou rejeter les projets de loi du gouvernement au niveau national : leur influence sur les différents échelons déconcentrés du pouvoir est substantielle. À titre d'exemple, si les gouverneurs des 31 provinces iraniennes sont nommés par le ministère de l'Intérieur, de nombreux postes exécutifs dotés de pouvoirs importants au niveau de la province ne peuvent être pourvus qu'avec l'aval tacite du député de la circonscription concernée. Alors que la majorité des gouverneurs en poste ont été nommés par Rouhani, les députés hostiles au président, alliés aux conseils municipaux à majorité conservatrice, n'ont eu de cesse d'obstruer l'action gouvernementale dans les provinces en bloquant la nomination de fidèles du président. En outre, c'est le Majlis qui joue le rôle du Conseil des gardiens pour les élections municipales : une commission parlementaire est créée

11. En 2002 et 2012, les réformateurs avaient boycotté les élections, une stratégie désastreuse qui avait abouti à leur élimination quasi complète de la scène politique. À l'inverse, les disqualifications de Rafsanjani et de Khatami aux élections présidentielles de 2013 n'ont pas incité les réformateurs à se retirer de la course à la présidence : en soutenant Rouhani (dont la crédibilité en tant que réformateur n'était pas chose acquise à l'époque), ils ont affirmé avec force leur présence sur la scène politique.

pour vérifier et approuver les candidatures aux conseils municipaux. Pour les réformateurs, l'enjeu de ces législatives porte donc bien au-delà d'une majorité parlementaire : c'est bien le gouvernement du pays, à tous les niveaux, qui serait impacté par ces élections.

Une politique de diplomatie et d'ouverture internationale

À l'international, une victoire des réformateurs iraniens permettrait *a minima* au gouvernement de continuer la mise en œuvre de l'accord nucléaire du 14 juillet 2015, voire même l'accélérer afin de concrétiser le retour de l'Iran sur la scène internationale avec le retour des investisseurs étrangers. Une défaite ne devrait entraîner ni le reniement par le gouvernement de ses engagements internationaux ni une dénonciation de l'accord ; mais l'application de ce dernier en serait considérablement ralentie, de même que le rétablissement de relations « normales » entre l'Iran et l'Occident. En outre, la participation de l'Iran à la résolution des conflits régionaux (Syrie, Irak, Yémen, etc.) serait bloquée, donnant la main haute à ceux qui prônent une stratégie militariste et agressive. En définitive, la victoire de la coalition réformatrice aux législatives donnerait les moyens au président de continuer sa politique de diplomatie et d'ouverture avec le reste du monde.

Fin du processus de présélection

La liste définitive des candidats sélectionnés pour concourir dans les élections législatives a été publiée le 16 février, dix jours seulement avant le vote. Après une première vague de disqualifications qui avait abouti à l'exclusion d'environ 60 % des candidats (et plus des trois quarts des candidats réformateurs), la procédure d'appel de ces décisions a permis à plus de 1500 candidats exclus d'être réintégrés dans les listes. Au total, ce sont 6 175 candidats – environ la moitié du nombre de candidats déclarés avant le processus de présélection – qui se présenteraient aux élections du 26 février pour remplir les 290 sièges du Majlis.

Dans la configuration actuelle du Parlement, une centaine de députés forment le noyau de soutien à Rouhani. Le ralliement progressif de Rafsanjani et les possibilités de collaboration occasionnelle avec les partisans d'Ali Larijani (président du Parlement, conservateur modéré) signifient que la coalition qui soutient Rouhani peut viser un doublement du nombre de sièges (avec une forte majorité réformatrice), pour atteindre environ 200 des 290 sièges. En tout état de cause, l'influence des réformateurs s'est considérablement étendue au-delà du noyau dur, décimé après la répression de 2009. Parmi les candidats de la coalition, Larijani et Mohammad Reza Aref (réformateur proche de Khatami, candidat à l'élection présidentielle de 2013 qui s'était retiré en faveur de Rouhani) pourraient viser le siège de la présidence du Majlis.

L'élection de l'Assemblée des experts : qui succèdera à Khamenei ?

Rôle et composition de l'Assemblée des experts

Moins connue et moins suivie en dehors de l'Iran, l'élection de l'Assemblée des experts constitue pourtant une étape fondamentale de la démocratie à l'iranienne. Tous les 8 ans, les électeurs iraniens élisent au suffrage universel direct les 88 membres de l'Assemblée des experts. Le taux de participation étant traditionnellement faible, la date de cette élection a été modifiée afin de la faire coïncider avec l'élection du parlement afin de faciliter et encourager la participation.

Cette assemblée est responsable de la sélection (et de la révocation) du Guide suprême de la République islamique. En 37 ans d'existence, cette dernière n'a connu que deux Guides : l'ayatollah Roohollah Khomeini (le leader de la révolution de 1979, mort en 1989), et l'ayatollah Ali Khamenei (en poste de 1989 à nos jours). La composition de l'Assemblée actuelle, élue en 2007 sous le premier mandat de Mahmoud Ahmadinejad, reflète la configuration politique de l'époque avec une majorité conservatrice marquée, défavorable aux candidats potentiels à la succession de Khamenei issus du camp des modérés, qu'il s'agisse de Rouhani lui-même, de Rafsanjani, ou encore de Hassan Khomeini, petit-fils de l'ancien Guide suprême. Les complexités (voire contradictions) de la Constitution iranienne apparaissent de façon flagrante dans ce processus électoral : tandis que l'Assemblée des experts peut choisir dans ses rangs le successeur du Guide suprême (soulevant des questions sur l'objectivité de ses membres), les membres du Conseil des gardiens de la Constitution peuvent également se présenter pour être élus à l'Assemblée des experts... assurant par ce biais leur qualification systématique sur les listes.

Un enjeu historique : la succession de Khamenei

Les rumeurs sur la santé de Khamenei (76 ans), qui a subi une opération du cancer de la prostate l'année dernière, vont bon train en Iran. La possibilité que l'Assemblée des experts élue à la fin de ce mois soit celle qui choisisse le prochain Guide explique donc le caractère crucial de cette élection, dont le résultat et les répercussions pourraient modifier le visage de l'Iran. Si le choix d'un nouveau Guide est de prime importance, l'organisation de la succession ne l'est pas moins. En 1989, le décès de Khomeini n'avait pas été bien anticipé par la classe politique iranienne, et la désignation de son successeur dans la précipitation¹² avait laissé de nombreux politiciens frustrés ou déçus d'avoir porté au poste suprême un candidat qui n'avait pour ainsi dire pas été adoubé par l'establishment. L'absence de successeur naturel de Khamenei au siège du Guide suprême, qui doit être

12. Depuis la révolution, l'ayatollah Hossein Ali Montazeri - un des plus grands théologiens chiites et un grand *marja* (« source d'imitation », leader religieux dont les interprétations font référence et sont adoptées par une suite de disciples) - était considéré comme le successeur naturel de Khomeini. L'opposition de Montazeri à la vague d'exécutions qui sévit en Iran entre 1988 et 1989 (notamment dans les prisons) aboutit à son éviction précipitée et au choix de Ali Khamenei, un religieux de rang inférieur, après la mort de Khomeini.

une autorité universellement reconnue en matière de théologie chiite et de droit islamique, valorise encore davantage le rôle de l'Assemblée des experts et l'enjeu de cette élection.

Alors que les discussions sur la succession de Khamenei se tiennent de plus en plus ouvertement, une brèche a été ouverte à la mi-décembre de l'année dernière par Rafsanjani. Dans une interview, celui-ci a en effet évoqué la possibilité d'un Conseil des guides en lieu et place d'un seul Guide suprême. Bien que cette possibilité soit ouverte par la Constitution de 1979 et sa version amendée de 1989, elle est néanmoins prévue uniquement pour une période transitionnelle, avant la sélection d'un nouveau Guide. L'idée d'une collégialité de la plus haute fonction du pays a provoqué un tollé dans les milieux conservateurs, et n'a pas été publiquement reprise par un autre responsable politique. Toutefois, la seule évocation de cette possibilité par un pilier de la politique iranienne depuis la révolution – si elle n'indique pas une réelle ouverture du débat sur la forme du système politique en vigueur – témoigne de la préoccupation forte de toute la classe politique iranienne pour la succession de Khamenei et augure des luttes de pouvoir qui ne manqueront pas d'opposer gardiens de la tradition et partisans du changement dans la République islamique.

Le processus de présélection, une épreuve de force

Après de nombreux rebondissements, la liste finale des candidats approuvés par le Conseil des gardiens de la Constitution pour se présenter à l'élection de l'Assemblée a été publiée le 9 février, ce qui laisse 14 jours exactement aux candidats pour faire campagne (du 11 au 24 février). Sur les 794 candidats enregistrés en décembre, 158 se sont retirés d'eux-mêmes, 152 n'ont pas passé le test obligatoire de connaissance en droit islamique et 111 ne remplissaient pas les conditions nécessaires. Au final, 373 candidatures ont effectivement été passées en revue pour présélection par le Conseil des gardiens, qui a retenu 166 noms sur les listes finales. Si ce chiffre signifie qu'en moyenne deux candidats se disputent chaque siège, en pratique de nombreux districts ont vu la présélection d'un nombre de candidats identique au nombre de sièges, assurant ainsi une victoire inéluctable à ces candidats. 33 candidats ont été qualifiés pour concourir dans la province de Téhéran, dont Rouhani, Rafsanjani, Ahmad Jannati (président du Conseil des gardiens de la Constitution), Mahmoud Alavi (ministre du Renseignement), l'ayatollah Mohammad Taghi Mesbah Yazdi (le guide spirituel des faucons iraniens) et l'ayatollah Mohammad Yazdi, actuel président de l'Assemblée des experts.

Cette année s'est constitué, comme pour les élections législatives, un front des réformateurs et des modérés, incarné par des grandes figures politiques proches du président et de Rafsanjani, qui se sont eux-mêmes présentés et ont passé avec succès la procédure de présélection. Cette alliance Rouhani-Rafsanjani – alliance de circonstance, comme toujours en politique, iranienne de surcroît – est particulièrement significative du souhait d'une partie de la classe politique de modifier l'équilibre des forces. Parmi les candidats rejetés au cours du processus de présélection figurent sans surprise de nombreux soutiens du camp des réformateurs et modérés : Mohammad Mousavi Bojnourdi (beau-père de Hassan Khomeini), Majid Ansari (vice-président chargé des questions juridiques

et parlementaires), Rasoul Montajab Nia (secrétaire général adjoint du Parti national réformateur de la confiance, parti de Mehdi Karroubi, l'un des leaders du Mouvement vert assigné en résidence surveillée depuis février 2010), et Hassan Khomeini, le petit-fils de l'ancien Guide suprême. Engagé en politique sous la bannière des réformateurs au grand malheur de conservateurs qui se réclament du leader de la révolution, Hassan Khomeini s'est vu refuser sa candidature sous le prétexte d'un niveau insuffisant de connaissances en droit islamique (bien que d'autres candidats de rang équivalent dans la hiérarchie des clercs chiites aient été approuvés), et de son absence au test de qualification... dont la convocation lui aurait été envoyée par SMS, que l'intéressé affirme n'avoir jamais reçu.

Cette manœuvre politique, emblématique du souci du Conseil des gardiens d'écartier des personnalités trop susceptibles de bousculer le *statu quo*, témoigne du contrôle étroit que ce Conseil maintient sur les élections et, *in fine*, leur résultat. L'objectif de la coalition réformatrice n'est pas l'acquisition de la majorité des sièges, mais l'entrée de quelques personnalités influentes (comme Rouhani, Rafsanjani, ou Hashemi Shahroudi, un de ses proches et ancien chef du pouvoir judiciaire).

Conclusion

Les résultats des deux élections du 26 février, au Majlis et à l'Assemblée des experts, s'annoncent cruciaux pour l'Iran de Rouhani. L'obtention d'une majorité au Parlement et l'entrée en force des réformateurs dans l'Assemblée des experts pourraient permettre au président modéré de porter son programme de réformes domestiques, tout en prolongeant sa stratégie d'ouverture de l'Iran sur l'extérieur. Si son camp gagne, et s'il fait montre de sa capacité à mettre en œuvre (avec succès) des changements internes comme il l'a fait en externe avec l'accord nucléaire, Rouhani est assuré de renouveler son mandat lorsqu'il se présentera à l'élection présidentielle de 2017.

La popularité du président et le soutien d'une grande partie de la population dépendront en effet de la levée effective des sanctions et de leur impact rapide sur l'économie iranienne. À l'inverse, une défaite à ces deux élections viendrait bloquer l'agenda des réformes en confirmant le *statu quo*, et pourrait signaler le retrait de l'Iran sur la scène internationale, avec une stratégie plus offensive sur les fronts syrien et irakien. C'est le visage de la scène politique iranienne tout autant que le visage de l'Iran dans le monde qui s'en trouveraient affectés.